
**CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2024**

**NOTE DE
PRESENTATION
SYNTHETIQUE DU
BUDGET PRIMITIF
2024**

I – CADRE GENERAL

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2024 de la commune de THUMERIES. Elle est disponible sur le site internet communal : www.thumeries.fr – Rubrique annonces légales

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 Décembre de l'année civile. Le budget primitif de l'exercice 2024 de la commune de THUMERIES a été voté le 10 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il est également consultable sur le site internet de la commune. Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en développant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

II – ELEMENTS DE CONTEXTE

La commune de THUMERIES compte au 1^{er} janvier 2024, 4079 habitants. Elle est en constante évolution, au fil de la réalisation des projets immobiliers qui ont été accordés. La commune étant soumise à l'application de la loi SRU, la signature d'un contrat de mixité sociale tripartite a été signé avec la CCPC et l'Etat et a permis, au-delà de démontrer la volonté de la commune à respecter les termes de cette loi, la levée de l'état de carence qui avait été prononcé par le Préfet. La commune ne risque donc plus, pour le moment, de voir sa pénalité multipliée par 5. D'ailleurs, une récente communication des services de l'Etat nous informe que la pénalité sera réduite à 0 dès 2024, ceci grâce à des décisions fortes du conseil municipal sur certaines opérations immobilières.



Dispositions de la loi de finances 2024 potentiellement applicables à la commune

- Dotation globale de fonctionnement

L'enveloppe globale augmente de 1,7 % et ne compense donc pas l'inflation. Cette augmentation de l'enveloppe sera surtout répartie sur les dotations de péréquation (Dotation de solidarité rurale pour Thumeries).

- Bases fiscales

En 2024, les bases fiscales seront revalorisées à hauteur de 3,9 % (inflation)

- Axe sur la rénovation énergétique

Le gouvernement table sur une baisse de 40% des consommations énergétiques d'ici à 2030 et la rénovation de 40 000 écoles primaires publiques d'ici 10 ans. Il s'agit donc d'un axe important notamment en termes de cofinancement.

- Fonds vert

Il était doté de près de 2 milliards d'euros en 2023 et sera porté à 2,1 milliards d'euros en 2024 au lieu des 2,5 prévus initialement.

L'objectif est d'aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer le cadre de vie.

Le fonds est destiné à l'ensemble des collectivités territoriales.

La priorité sera donnée à la rénovation énergétique et la renaturation des établissements scolaires. Sa gestion est déconcentrée au niveau des préfets.

- DSIL/DETR (dotations d'investissement annuelles proposées par l'Etat)

Depuis quelques années, ces dotations sont ciblées via les priorités définies par les politiques publiques de l'Etat, notamment en ce qui concerne le financement d'opérations d'investissement au travers de thématiques éligibles, en particulier des projets qui concourent au



développement écologique des territoires et qui augmentent leur résilience au changement climatique.

- Budgets dits « verts »

La LF 2024 prévoit que le Compte Administratif 2024 ou le Compte Financier Unique 2024 (M57) devront comporter un état annexe intitulé « impact du budget pour la transition écologique ». Cet état sera annexé au CA ou au CFU à compter de 2024.

Cette nouvelle annexe concernera les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France tels que définis par le droit de l'Union Européenne.

Les modalités de ce dispositif seront précisées par décret. Les « budgets verts » seront généralisés aux communes, groupements de commandes ou établissements publics locaux de + 3 500 habitants à compter de 2024.

Cet état annexe présentera l'évolution sur l'exercice concerné du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent positivement aux objectifs environnementaux.

L'objectif est de pouvoir valoriser les investissements verts au moment de la présentation du compte administratif de l'exercice budgétaire réalisé.

- Généralisation du référentiel M57

Après plusieurs années d'expérimentation, la généralisation du référentiel M57 est effective depuis le 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle nomenclature, qui poursuit l'objectif de rendre plus fiables les comptes publics, est un préalable obligatoire à l'élaboration du compte financier unique (CFU). Ce CFU devrait remplacer, à partir de 2027, l'actuelle double présentation des comptes publics locaux, à savoir :

- Le compte administratif élaboré par l'ordonnateur,
- Et le compte de gestion du comptable public.

D'une part, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, il permet l'adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, le vote d'autorisations de programme et d'autorisations



d'engagement lors de l'adoption du budget, et la présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif.

D'autre part, en matière de fongibilité (transfert) des crédits, il donne à l'organe délibérant la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de décider des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Enfin, en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues, il rend possible le vote par l'organe délibérant de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

II – PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

- En section d'investissement :
 - o Construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Bert (AP001 pour 1 650 000 € dont 150 000 € affectés en 2024) - Assistance à maîtrise d'ouvrage et missions MOE (architecte)
 - o Rénovation énergétique des écoles publiques communales (AP002 pour 1 990 000 € dont 150 000 € affectés en 2024) - Lancement des études thermiques des 3 écoles (cofinancées à hauteur de 80%) pour préparation dossier de demande de subvention (européenne via le FEDER, nationale via la DSIL, DETR et Fonds Vert, régionale via le cofinancement EnR-panneaux photovoltaïques, CCPC via les fonds de concours et/ou EnR-PV).
 - o Dépenses récurrentes : progiciels de gestion
 - o Toiture de la salle polyvalente
 - o Parking du cinéma (participation en attente de chiffrage de la CCPC)
 - o Enveloppe de 270 000 € pour les travaux d'investissement proposés par la commission des travaux
 - o Annuité de dette en capital : 139 407 €

- En section de fonctionnement :
 - o Entretien du patrimoine bâti : 133 000 € dont aménagement intérieur des ateliers municipaux
 - o Voiries : Enveloppe de 100 000 €
 - o Intérêts de la dette : 69 480 €
 - o Nouvelles dépenses de personnel évoquées au ROB



III - RESSOURCES ET CHARGES DU BUDGET

A) Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2024		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté	677 856,48		677 856,48
16 - Emprunts et dettes assimilés	150 000,00		150 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	324 000,00	2 184,40	326 184,40
21 - Immobilisations corporelles	459 974,72	12 684,00	472 658,72
Total dépenses réelles hors opérations	1 611 831,20	14 868,40	1 626 699,60
202201 - RENOVATION ENERGETIQUE SDS BEGHIN + EXT		2 232,20	2 232,20
202204 - TOITURE ET RENOVATION ATELIERS		7 837,50	7 837,50
Total dépenses opérations d'Invest.		10 069,70	10 069,70
Total dépenses d'ordre	34 249,00		34 249,00
Total dépenses d'Investissement	1 646 080,20	24 938,10	1 671 018,30

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2024		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
10 - Dotations, fonds divers et réserves	230 500,00		230 500,00
Total recettes réelles hors opérations	230 500,00		230 500,00
202201 - RENOVATION ENERGETIQUE SDS BEGHIN + EXT		710 614,90	710 614,90
202204 - TOITURE ET RENOVATION ATELIERS		64 362,00	64 362,00
Total recettes opérations d'Invest.		774 976,90	774 976,90
Total recettes d'ordre	665 541,40		665 541,40
Total recettes d'Investissement	896 041,40	774 976,90	1 671 018,30

B) Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Année 2023				Budget Primitif 2024		
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	1 289 100,00	1 192 166,47	96 933,53	92	1 162 843,00	926 017,76	236 825,24	79	1 369 683,03		1 369 683,03
00 - ACHATS et VARIATION DES STOCKS	600 800,00	630 642,19	-29 842,19	104	580 500,00	479 088,35	101 411,65	82	583 450,00		583 450,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	570 100,00	434 166,17	135 933,83	76	464 343,00	329 748,79	134 594,21	71	683 533,03		683 533,03
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	113 000,00	122 918,35	-9 918,35	108	112 900,00	112 605,58	294,42	99	117 700,00		117 700,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	5 200,00	4 439,76	760,24	85	5 100,00	4 575,04	524,96	89	5 000,00		5 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 963 700,00	1 849 115,61	114 584,39	94	2 023 650,00	1 956 702,57	66 947,43	96	2 120 650,00		2 120 650,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	42 000,00	10 205,52	31 794,48	24	20 000,00	9 180,28	10 819,72	45	15 000,00		15 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	19 000,00	27 507,82	-8 507,82	144	28 150,00	30 699,12	-2 549,12	109	31 750,00		31 750,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 902 700,00	1 811 402,47	91 297,53	95	1 975 500,00	1 916 823,17	58 676,83	97	2 073 900,00		2 073 900,00
014 - Atténuations de produits	45 000,00	41 200,31	3 799,69	91	45 000,00	37 790,12	7 209,88	83			
65 - Autres charges de gestion courante	487 600,00	340 935,96	146 664,04	69	479 200,00	327 283,81	151 916,19	68	467 100,00		467 100,00
66 - Charges financières	251 532,58	37 985,25	213 547,33	15	186 370,77	43 127,76	143 243,01	23	222 704,72		222 704,72
67 - Charges spécifiques	33 764,59	5 175,76	28 588,83	15	18 157,58	1 987,42	16 170,16	10	5 000,00		5 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépré									12 000,00		12 000,00
Total dépenses réelles	4 370 697,17	3 466 579,36	904 117,81	79	4 215 221,35	3 292 909,44	922 311,91	78	4 197 137,75		4 197 137,75
Total dépenses d'ordre	93 699,69	668 245,54	-574 545,85	713	89 633,09	174 633,09	-85 000,00	194	665 541,40		665 541,40
Total dépenses de fonctionnement	4 464 396,86	4 134 824,90	329 571,96	92	4 304 854,44	3 467 542,53	837 311,91	80	4 862 679,15		4 862 679,15

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022				Année 2023				Budget Primitif 2024		
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et vente	323 521,59	353 046,64	-29 525,05	109	364 771,59	348 957,67	15 813,92	95	366 200,00		366 200,00
73 - Impôts et taxes	2 354 590,66	2 389 174,00	-34 583,34	101	2 532 790,66	2 617 995,75	-85 205,09	103	611 890,66		611 890,66
731 - Impositions directes									1 999 400,00		1 999 400,00
74 - Dotations et participations	614 326,00	659 207,69	-44 881,69	107	654 203,00	737 393,40	-83 190,40	112	687 382,16		687 382,16
75 - Autres produits de gestion courante	24 000,00	35 918,83	-11 918,83	149	29 000,00	33 444,04	-4 444,04	115	31 002,00		31 002,00
76 - Produits financiers	10,00	1,50	8,50	15	10,00	2,35	7,65	23	10,00		10,00
77 - Produits spécifiques	150,00	483 673,25	-483 523,25	999	5 500,00	49 567,79	-44 067,79	901	4 000,00		4 000,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréciati									12 000,00		12 000,00
013 - Atténuations de charges	10 000,00	14 095,53	-4 095,53	140	7 000,00	25 147,67	-18 147,67	359	20 000,00		20 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 103 437,11	1 103 437,11	0,00	100	677 330,19	677 330,19	0,00	100	1 095 545,33		1 095 545,33
Total recettes réelles	4 430 035,36	5 038 454,55	-608 419,19	113	4 270 605,44	4 489 838,86	-219 233,42	105	4 828 430,15		4 828 430,15
Total recettes d'ordre	34 361,50	193 794,85	-159 433,35	563	34 249,00	74 249,00	-40 000,00	216	34 249,00		34 249,00
Total recettes de fonctionnement	4 464 396,86	5 232 249,40	-767 852,54	117	4 304 854,44	4 564 087,86	-259 233,42	106	4 862 679,15		4 862 679,15



IV – ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2024	1 772 584,68	139 407,71	69 480,68	0,00	(+) 0,00	208 888,39	1 633 176,97
2025	1 633 176,97	116 792,02	63 834,78	0,00	(+) 0,00	180 626,80	1 516 384,95
2026	1 516 384,95	121 364,35	59 262,50	0,00	(+) 0,00	180 626,85	1 395 020,60
2027	1 395 020,60	111 893,96	54 494,59	0,00	(-) 0,00	166 388,55	1 283 126,64
2028	1 283 126,64	98 744,37	50 243,91	0,00	(+) 0,00	148 988,28	1 184 382,27
2029	1 184 382,27	96 547,58	46 640,32	0,00	(+) 0,00	143 187,90	1 087 834,69
2030	1 087 834,69	100 234,55	42 953,36	0,00	(+) 0,00	143 187,91	987 600,14
2031	987 600,14	104 078,94	39 108,96	0,00	(+) 0,00	143 187,90	883 521,20
2032	883 521,20	108 088,08	35 099,96	0,00	(+) 0,00	143 188,04	775 433,12
2033	775 433,12	89 615,13	31 053,55	0,00	(+) 0,00	120 668,68	685 817,99
2034	685 817,99	93 613,70	27 054,96	0,00	(+) 0,00	120 668,66	592 204,29
2035	592 204,29	97 794,56	22 874,10	0,00	(+) 0,00	120 668,66	494 409,73
2036	494 409,73	53 738,70	18 502,40	0,00	(+) 0,00	72 241,10	440 671,03
2037	440 671,03	55 865,35	16 375,75	0,00	(+) 0,00	72 241,10	384 805,68
2038	384 805,68	58 076,18	14 164,93	0,00	(+) 0,00	72 241,11	326 729,50
2039	326 729,50	60 374,48	11 866,60	0,00	(+) 0,00	72 241,08	266 355,02
2040	266 355,02	62 763,75	9 477,35	0,00	(+) 0,00	72 241,10	203 591,27
2041	203 591,27	65 247,57	6 993,52	0,00	(+) 0,00	72 241,09	138 343,70
2042	138 343,70	67 829,69	4 411,41	0,00	(+) 0,00	72 241,10	70 514,01
2043	70 514,01	70 514,01	1 727,12	0,00	(+) 0,00	72 241,13	0,00
Sous-total		1 772 584,68	625 620,75	0,00		2 398 205,43	
Total		1 772 584,68	625 620,75	0,00		2 398 205,43	

V – CAPACITE DE DESENETTEMENT

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.



Fin 2023, la commune de THUMERIES avoisine les 4 ans. (Dette de 2 398K€/631K€ épargne brute).

VI – NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

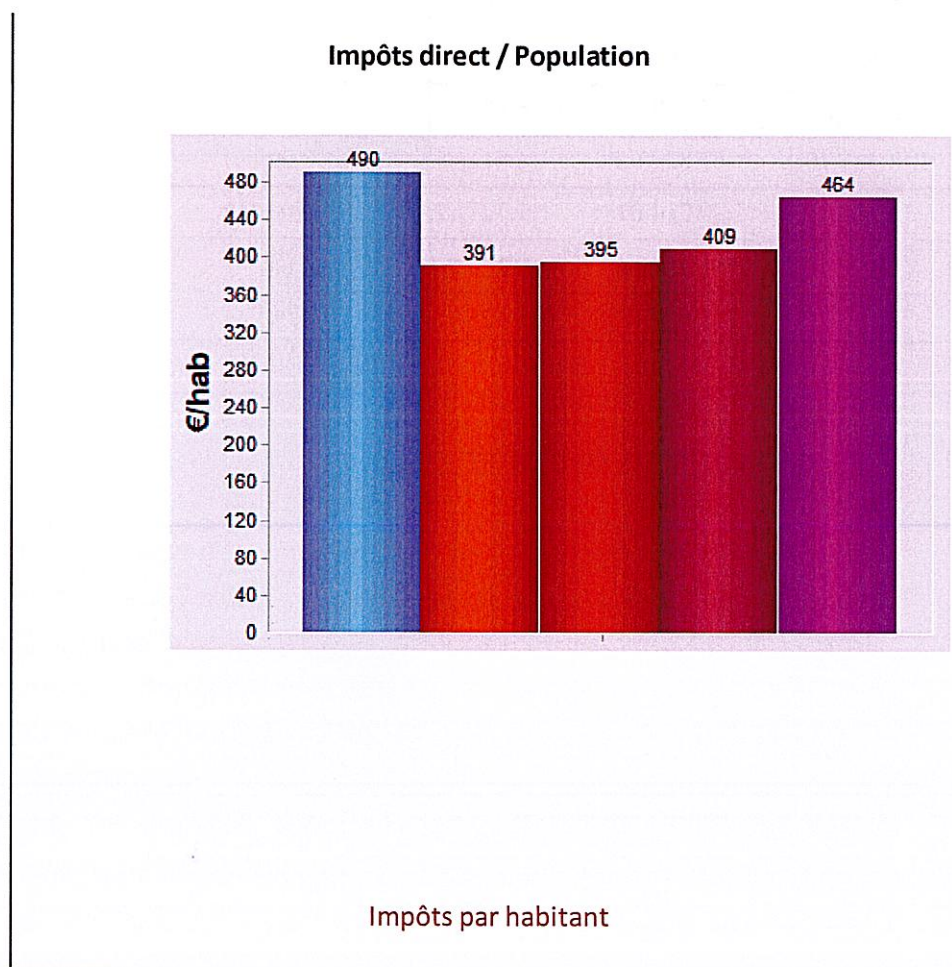
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49,26 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 90,5 %
- Taxe d'habitation : 25,42 %

Prévision budgétaire 2024 : 1 900 000 €

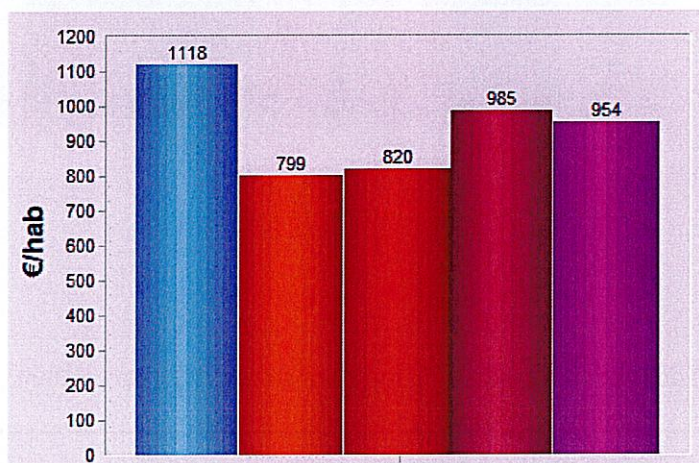
VII – PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS (données issues du budget primitif)

Légende	
France 2022	
Réalisé 2020	
Réalisé 2021	
Réalisé 2022	
Réalisé 2023	

- Recettes



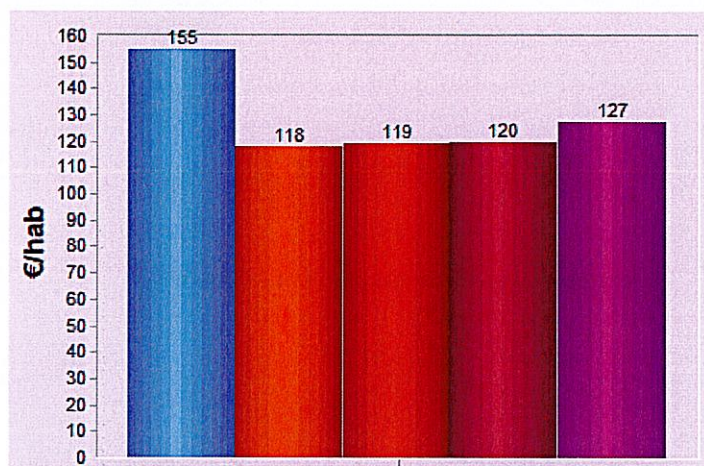
Recettes réelles de fonctionnement / Population



Recettes courantes par habitant



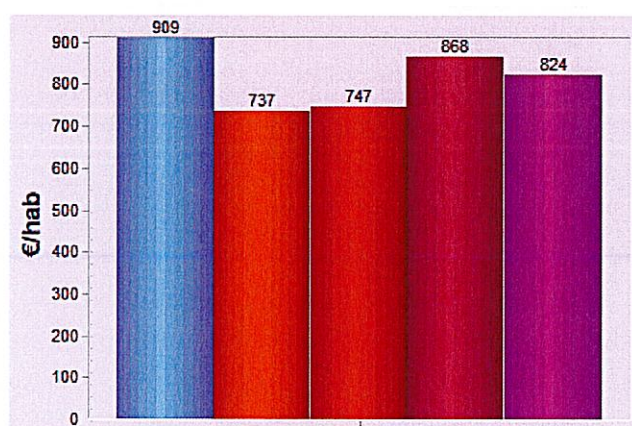
Dotation globale de fonctionnement / Population



Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par habitant

- Dépenses

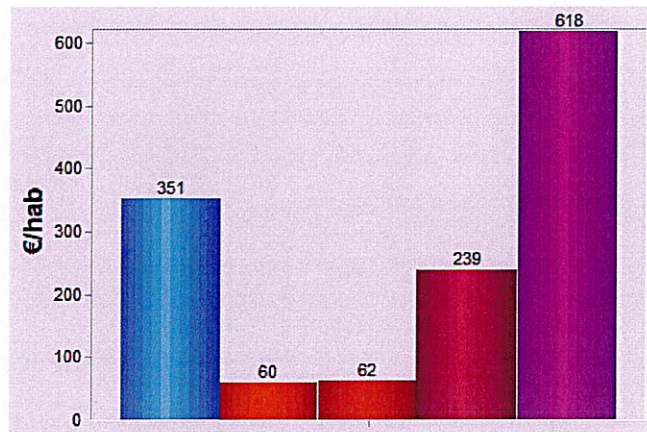
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / Population



Evaluation de la charge totale de fonctionnement par habitant

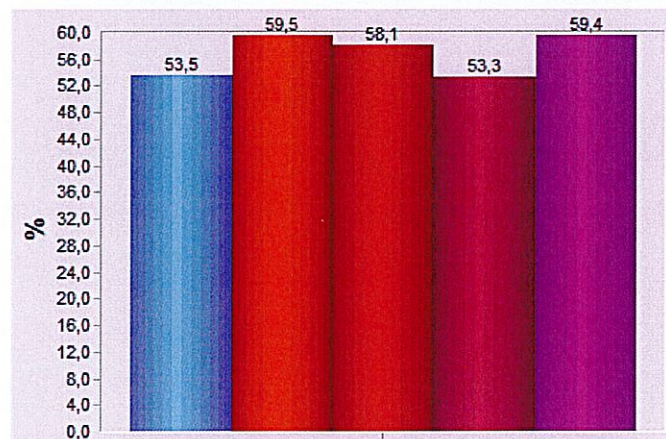


Dépenses d'équipement brut / Population



Evaluation de l'effort d'équipement par habitant

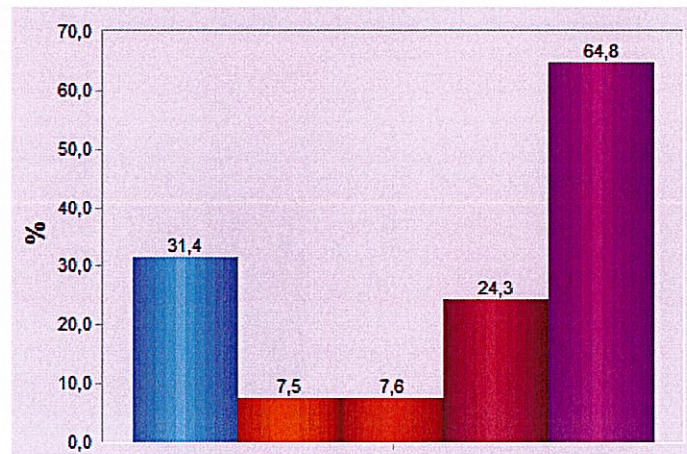
Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement



Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux frais de personnel



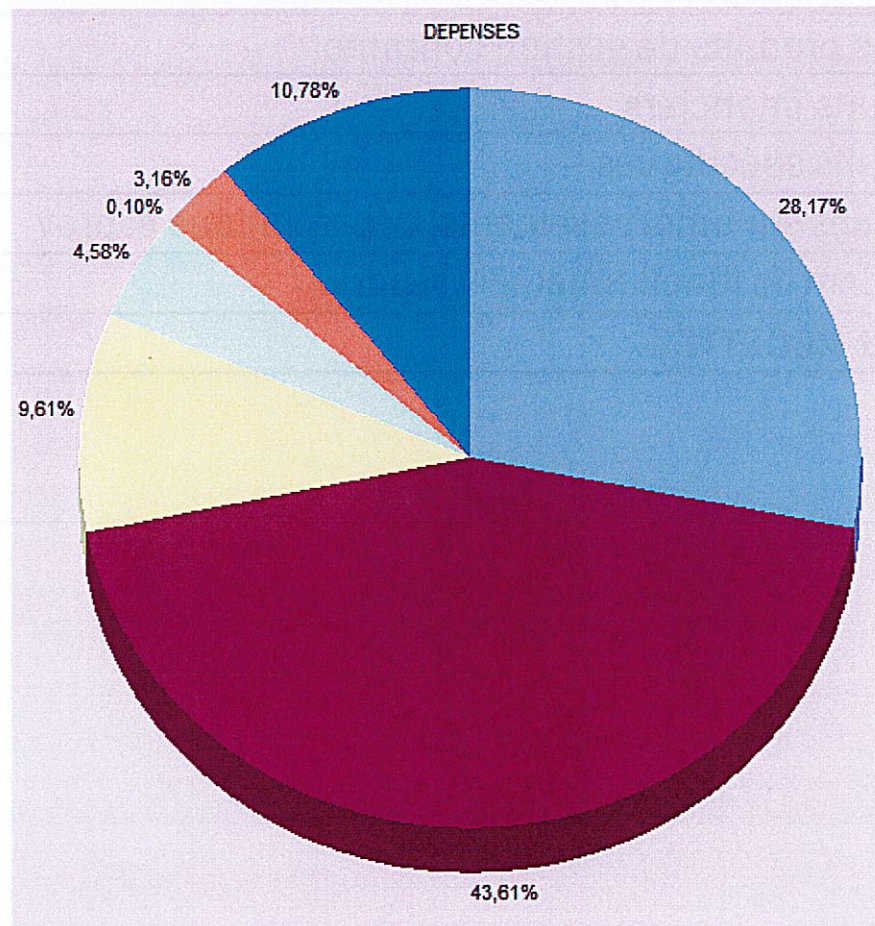
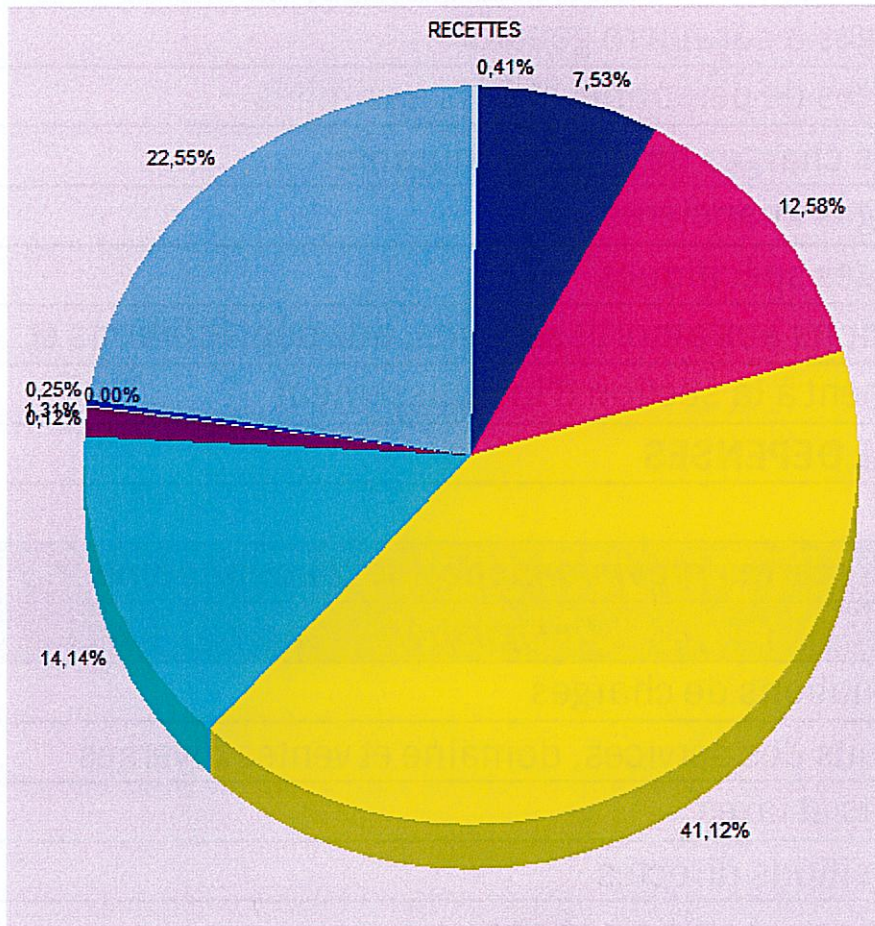
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement



Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement



- **Vue d'ensemble de la section de fonctionnement par chapitre**



- D 011 (1369,7 k€)
- D 012 (2120,7 k€)
- D 65 (467,1 k€)
- D 66 (222,7 k€)
- D 67 (5,0 k€)
- D 68 (153,5 k€)
- D 023 (524,0 k€)
- R 013 (20,0 k€)
- R 70 (366,2 k€)
- R 73 (611,9 k€)
- R 731 (1999,4 k€)
- R 74 (687,4 k€)
- R 75 (63,5 k€)
- R 76 (0,0 k€)
- R 77 (5,7 k€)
- R 78 (12,0 k€)
- R 002 (1096,5 k€)



Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	1 369 683,03
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 120 650,00
65	Autres charges de gestion courante	467 100,00
66	Charges financières	222 704,72
67	Charges spécifiques	5 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	153 541,40
023	Virement à la section d'investissement	524 000,00
	TOTAL DEPENSES	4 862 679,15

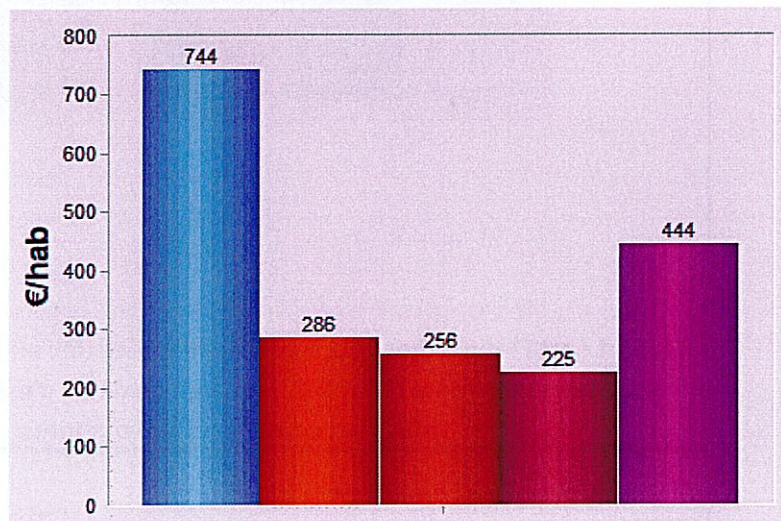
Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	20 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	366 200,00
73	Impôts et taxes	611 890,66
731	Impositions directes	1 999 400,00
74	Dotations et participations	687 382,16
75	Autres produits de gestion courante	63 502,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits spécifiques	5 749,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	12 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 096 545,33
	TOTAL RECETTES	4 862 679,15



- **Charge de la dette**

Légende	
France 2022	
Réalisé 2020	
Réalisé 2021	
Réalisé 2022	
Réalisé 2023	

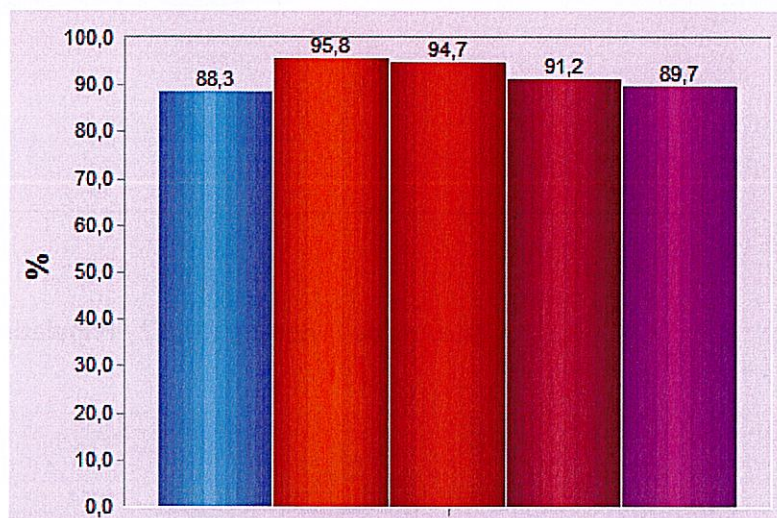
Encours de la dette au 31/12 / Population



Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice par habitant

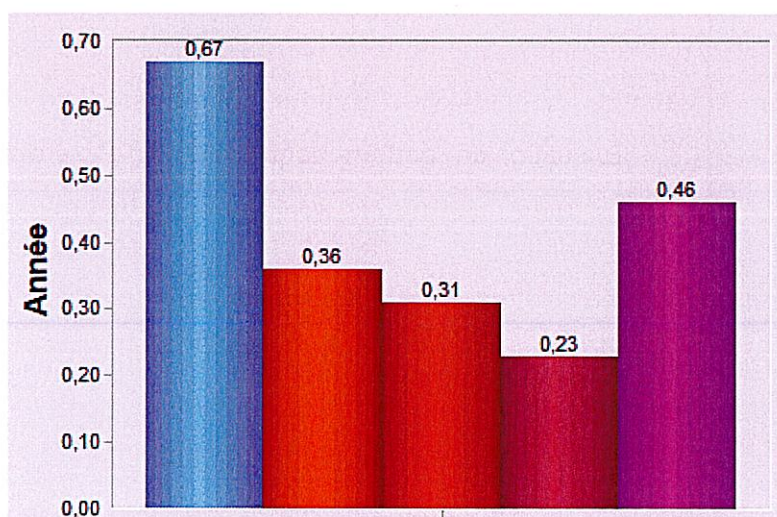


Charges réelles de fonctionnement et remboursements de dette / Recettes réelles de fonctionnement



Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes. Si > 100, la charge de dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes

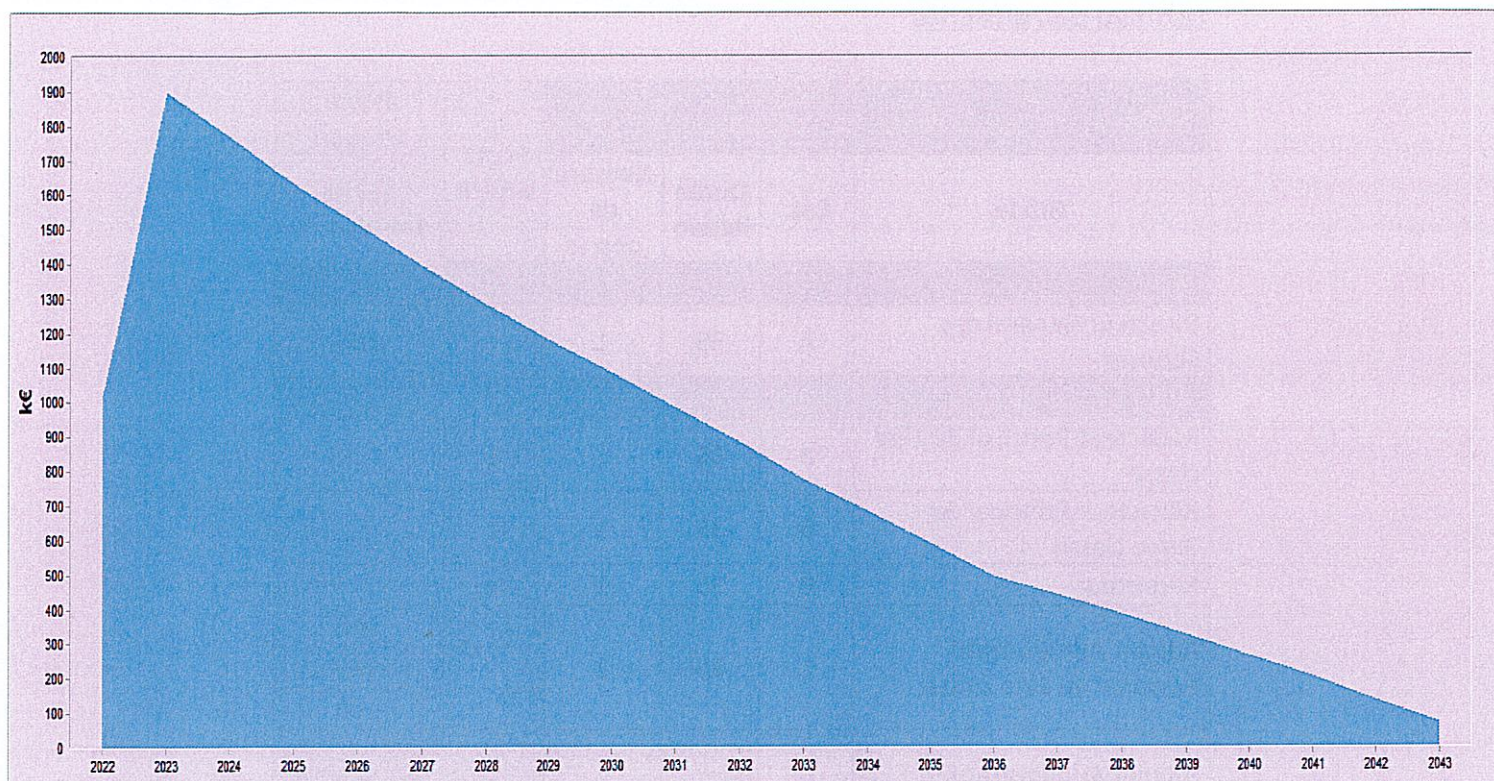
Encours de la dette au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement



Poids de la dette en nombre d'année de recettes courantes



- Evolution de l'encours de la dette



Evolution de l'encours de la dette	
Année	Capital restant dû
2022	1 023 256,73
2023	1 900 483,54
2024	1 772 584,68
2025	1 633 176,97
2026	1 516 384,95
2027	1 395 020,60
2028	1 283 126,64
2029	1 184 382,27
2030	1 087 834,69
2031	987 600,14
2032	883 521,20
2033	775 433,12
2034	685 817,99
2035	592 204,29
2036	494 409,73
2037	440 671,03
2038	384 805,68
2039	326 729,50
2040	266 355,02
2041	203 591,27
2042	138 343,70
2043	70 514,01



VIII – EFFECTIFS ET CHARGE DE PERSONNEL

Tableau des effectifs

TITULAIRES				Poste Vacant	Poste Occupé
Grade	Cat.	Durée hebdo	Nombre de postes		Tps de Travail en %
Emploi Fonctionnel					
Directeur Général des Services	A	35	1		100
Filière Administrative					
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	35	1	1	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	35	1	1	
Rédacteur	B	35	1	1	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	35	3		100
					100
					100
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	35	4	2	
					100
					100
Adjoint Administratif	C	35	8	6	
					100
					100
Filière Culturelle					
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	35	1		100
Adjoint du Patrimoine	C	35	1	1	
Filière Médico - sociale					
ATSEM Principal de 1ère classe	C	35	6	2	
					80
					100
					100
ATSEM Principal de 2ème classe	C	35	7	6	
					100
Filière Animation					
Animateur Principal de 1ère classe	B	35	1		100
Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	C	35	1		100
Adjoint d'animation	C	35	5	5	
Filière Technique					
Ingénieur Territorial	A	35	1	1	
Technicien Principal de 1ère classe	B	35	2	1	
					100
Technicien Principal de 2ème classe	B	35	1	1	



Agent de maîtrise	C	35	1		100	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	35	3		100	
					100	
					100	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	35	7	1		
					100	
					100	
					100	
					100	
					100	
	C	28	1		100	
C	20	2		100		
Adjoint Technique	C	35	15	9		
					100	
					100	
					100	
					100	
					100	
	C	30	3	2		
					100	
	C	28	4	3		
					100	
	C	20	3	2		
				100		
Filière Police Municipale						
Brigadier Chef Principal	C	35	3	1		
					100	
					100	
		TOTAL	87	46	41	
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE					Poste Occupé	
Grade	Cat.	Durée hebdo	Nombre de postes	Poste Vacant	Tps de Travail en %	
Filière Technique						
	C	35	2	1	100	
	C	24,5	2		100	
					100	
	C	24	1		100	
	C	16	1		100	
	C	11	1		100	
	C	8	2		100	
					100	
		TOTAL	9	1	8	
APPRENTI					Poste Vacant	Poste Occupé



Grade	Cat.	Durée hebdo	Nombre de postes		Tps de Travail en %
Filière Technique					
		35	3	1	
					100
					100
			TOTAL	1	2
SERVICE CIVIQUE				Poste Vacant	Poste Occupé
Grade	Cat.	Durée hebdo	Nombre de postes		Tps de Travail en %
Filière Technique					
		35	2	2	
			TOTAL	2	

Masse salariale brute par exercice :

2021 : 1 330 460.87 €

2022 : 1 423 043.04 €

2023 : 1 502 809.99 €

